

Etre particulier mécène

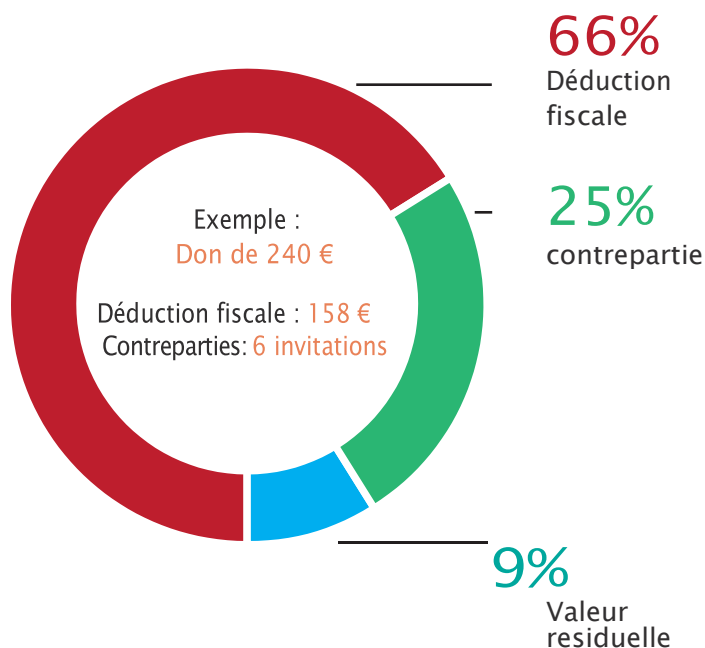
LE MECENAT PARTICULIER, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La loi du 1er août 2003 relative au mécénat, permet à un particulier qui fait **un don** pour soutenir les actions d'un organisme culturel de bénéficier d'une réduction de son impôt sur le revenu à concurrence de 66 % de son don dans la limite de 20 % de ses revenus imposables.

DES AVANTAGES INCITATIFS

Déduction fiscale :

Réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du don (article 200 du Code Général des Impôts).



MECENE DE LA COMPAGNIE DU CATOGAN C'EST :

- **Soutenir** et **participer** concrètement à la dynamique de la compagnie et ses créations
- **S'impliquer** dans la vie culturelle en France
- Contribuer à **renforcer l'attractivité** du territoire
- **S'engager** dans une démarche culturelle à taille humaine

DEVENEZ MECENE EN 3 ETAPES SIMPLES :

1

Renvoyez-nous le formulaire « Devenir particulier mécène » complété à l'adresse suivante: association La compagnie du Catogan, 9bis, rue Jean Jaurès, 92600 Asnières sur Seine
Ou par mail à compagnie@catogan.com

2

Nous vous transmettrons votre convention de mécénat, stipulant votre don et la contrepartie offerte, qu'il faudra nous retourner signée avec un chèque du montant de votre don à l'ordre de La compagnie du Catogan.

3

Réception de votre reçu fiscal vous permettant de procéder à la déduction de 66% de votre don de votre impôt sur le revenu.

Formulaire

Devenir particulier mécène

Nom : Prénom :

Adresse fiscale :

Code postal : Ville :

Adresse e-mail :@.....

Téléphone :

Votre don*

montant	120 euros	240 euros euros
votre choix	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
montant de la déduction d'impôt	79 euros	153 euroseuros

Formulaire à retourner complété à l'adresse suivante :

Association La compagnie du Catogan
9bis, rue Jean Jaurès, 92600 Asnières sur Seine

Ou par mail à : compagnie@catogan.com

Etapes suivantes :

- 1- Dès réception de ce formulaire, nous établirons une **convention de mécénat** que nous vous adresserons.
- 2- Cette convention devra nous être **retournée signée avec votre chèque du montant de votre don** à l'ordre de l'Association la compagnie du Catogan.
- 3- Nous vous adresserons alors votre **reçu fiscal** pour la réduction d'impôt sur le revenu de votre don.

Renseignements : Tél 06 14 77 99 79